



COMMUNE DE BRIATEXTÉ
DECISION DU MAIRE
N° 2025-08-04-01

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
du TARN

Décision n° 2025-08-04-01
Date : 04/08/2025
Domaine : Amendes de police

Objet : Demande du produit des amendes de polices

La commune de Briatexte souhaite réaliser différents aménagements routiers pour améliorer la sécurité des usagers.

Ces travaux consistent à :

- Installer des plots routiers solaires LED au niveau des passages piétons du centre-ville afin les rendre visibles dans des conditions de circulation difficiles (nuit, brouillard...).
- Installer des balises J11 afin de rétrécir les voies Claude Nougaro et Jacques Brel dans l'objectif de réduire la vitesse des véhicules moteurs et donc de protéger les piétons notamment les enfants qui se rendent à l'arrêt de bus du lotissement de la Plaine de Briatexte.
- Installer un feu pédagogique solaire pour faire ralentir les véhicules moteurs réalisant des excès de vitesse au niveau de l'avenue Abel Rolland (secteur centre-bourg). En effet, sur ce secteur les usagers de la route roulent à une vitesse excessive malgré la mise en place de l'abaissement de la vitesse de 30km/h dans le centre-ville.

Le coût estimatif de ces travaux sont les suivants :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPERATION	
Objet de la dépense	Montant HT
Installation de plots routiers LED au niveau des passages pietons	5 356,50 €
Installation de balises J11	2 473,60 €
Installation feu rouge pédagogique	5 999,00 €
TOTAL	13 829,10 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Organisme	Dépenses éligibles	Montant HT des dépenses éligibles	Taux sollicité	Montant subvention sollicité
Conseil Départemental du Tarn - Produit des amendes de police	Installation de plots routiers LED au niveau des passages piétons	5 356,50 €	30%	4 149 €
	Installation de balises J11	2 473,60 €		
	Installation feu rouge pédagogique	5 999,00 €		
SOUS- TOTAL		13 829,10 €		4 149 €
		Coût estimatif du projet	Taux par rapport au coût du projet	Montant
Subventions - Taux par rapport au coût du projet		13 829,10 €	30%	4 149 €
Autofinancement			70%	9 680 €
TOTAL DES RECETTES				13 829 €

Le Maire de Briatexte,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 relative aux délégations consenties en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'aide financière pouvant être attribuée par le Département du Tarn pour des travaux d'aménagement de voirie améliorant la sécurité routière.

DECIDE :

- Article 1 : De solliciter le produit des amendes de police du Département du Tarn aux taux de 30%, pour des travaux d'aménagement améliorant la sécurité des usagers.
- Article 2 : Dit que le montant prévisionnel des travaux de sécurisation s'élève à **13 829.10 € HT**.
- Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à Briatexte, le 4 août 2025

Le Maire,
Alain GLADE

